



REPUBLIQUE FRANCAISE

**VILLE D'AUTUN**

**ARRETE**

Portant réglementation  
Occupation du domaine Public  
Pour la manifestation « Cross Solidaire »

**N° 214/2026 – Réglementation / 2026**

Le Maire de la Ville d'Autun,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2212.2, L.2213-1 et suivants ;

**Vu** le Code Pénal ;

**Vu** l'arrêté n° 183 du 03 avril 2026 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Cathy NICOLAO-VERDENET, 1<sup>ère</sup> Adjointe déléguée aux affaires générales, aux ressources humaines, aux grands projets urbains, à la vie associative, à la communication, à l'événementiel, à l'urbanisme, au commerce, à la redynamisation du centre-ville et à l'occupation du domaine public ;

**Vu** la demande présentée par Madame Dominique Bouchard, Présidente du Centre Odyssee Loisirs ;

**Considérant** qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures utiles pour assurer la sécurité et le bon déroulement de l'événement Cross Solidaire, le vendredi 10 avril 2026 à Autun ;

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Le vendredi 10 avril 2026 de 10H00 à 18H00, le Centre Odyssee Loisirs est autorisé à organiser un Cross Solidaire en faveur de l'association « la bibliothèque de l'Hôpital » au Parc Robert Schuman.

**Article 2** : Les organisateurs devront prendre toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des participants et du public, et pour laisser le parc propre à l'issue de la manifestation.

**Article 3** : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville d'Autun, Messieurs le Commandant de la Communauté de Brigade de Gendarmerie d'Autun, le Responsable du Centre d'Incendie et de Secours d'Autun, la Direction des services Techniques d'Autun et les agents placés sous leurs ordres, les organisateurs, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché et publié dans les formes habituelles, et dont copie leur sera adressée.

Certifié exécutoire et affiché le - 8 AVR. 2026

Autun, le 7 avril 2026

Le Maire,  
Pour le Maire,  
La 1<sup>ère</sup> Adjointe,  
Cathy NICOLAO-VERDENET

